

ÉCHOS DU CONSEIL

Bulletin du conseil d'administration - CISSS de la Côte-Nord

17 novembre 2021
Volume 7, numéro 4

*Au nord de tout
ce que l'on peut devenir*

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

Dans le cadre de l'assemblée publique annuelle d'information, qui se tenait le 16 novembre 2021, les principaux faits saillants du Rapport annuel de gestion 2020-2021 ont été présentés. On y mentionne notamment que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord a recruté 1 160 personnes, ce qui fait en sorte que le nombre d'embauches a surpassé le nombre de départs (+348) pour une deuxième année consécutive.

Au cours de l'année, le CISSS a multiplié ses démarches de recrutement entre autres en participant à plusieurs salons virtuels d'emploi et en déployant diverses actions de communications pour attirer d'éventuelles candidatures.

L'ajout et la bonification de services ont aussi été soulignés tels que l'utilisation de la télépratique notamment en santé mentale et en dépendance, la disponibilité de capsules Web en périnatalité sur le site Internet du CISSS et un partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour couvrir le secteur ouest de la Côte-Nord en hémato-oncologie.

L'établissement termine l'année avec un déficit de 18,9 M\$ après avoir reçu un soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 20,6 M\$. L'année dernière, le déficit s'élevait à 14,6 M\$.

Il est possible de consulter le rapport en visitant le [site Web](#) du CISSS de la Côte-Nord.

RAPPORT SUR L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES ET L'AMÉLIORATION DES SERVICES 2020-2021

La commissaire aux plaintes et à la qualité des services, Mme Manon Bourgeois, a présenté le Rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration des services 2021-2021.

Au cours de l'année, 831 dossiers ont été analysés par la commissaire, soit 16 % de plus que l'année précédente. Au total, 423 plaintes ont été reçues, soit 35 de plus qu'en 2019-2020. Environ 3 plaintes sur 10 portaient sur la qualité des soins et services (29 %). Les autres motifs de plaintes sont l'organisation du milieu (18 %), l'accès aux services (17 %), les relations interpersonnelles (14 %), le respect des droits (10 %), l'aspect financier (5 %) et la maltraitance (4 %). Près du quart des plaintes (24 %) étaient en lien avec la pandémie en ce qui a trait entre autres à l'application de directives gouvernementales et aux processus.

Hausse de 480 832 \$ du financement des organismes communautaires p. 2

Retraitement des dispositifs médicaux p. 2

Adoption de la Politique de gestion des éclosions p. 2

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
26 janvier 2022



Québec 

HAUSSE DE 480 832 \$ DU FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Un financement récurrent de 480 832 \$ est alloué à la Côte-Nord par le MSSS pour soutenir les organismes communautaires, portant ainsi l'enveloppe annuelle à 17,6 M\$. Ce budget additionnel découle d'un rehaussement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) de 15 M\$ à l'échelle de la province.

La répartition a été déterminée en fonction des balises ministérielles et des balises contenues dans le Cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord, et ce, en concertation avec la Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord. Ainsi, le financement a été réparti entre 37 organismes communautaires soutenus à la mission globale du PSOC.

Reconnaissance de nouveaux organismes

Le conseil d'administration a adopté une résolution visant à permettre la reconnaissance de nouveaux organismes communautaires au PSOC. Au cours de l'automne 2021, la Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord et le CISSS ont travaillé sur le processus de reconnaissance du nouveau cadre de gestion régional, qui sera éventuellement présenté au conseil d'administration. La reconnaissance de nouveaux organismes leur permettrait d'accéder à du financement provenant du PSOC.

RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

Après avoir évalué l'éventail des services offerts par les différentes unités de retraitement des dispositifs médicaux (URDM) dans ses installations, le CISSS de la Côte-Nord a étudié divers modèles afin d'améliorer et d'optimiser ce service. Le choix s'est arrêté sur le déploiement d'un modèle hybride avec des URDM à Sept-Îles et à Baie-Comeau et des unités satellites dans les milieux où il y a des dentisteries.

Ce modèle est considéré comme étant le plus sécuritaire, assurant une meilleure performance, et ce, à un meilleur coût. Il permettra d'avoir de l'équipement stérilisé dans les installations satellites pour une période d'une semaine. Le modèle proposé n'aura aucun impact sur les services offerts sur le territoire.

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ÉCLOSIONS

Le conseil d'administration a adopté la Politique de gestion des éclosions du CISSS de la Côte-Nord, qui vise à encadrer de façon optimale la gestion des éclosions, afin de permettre de les circonscrire rapidement dans le temps, entre autres, en clarifiant les rôles de l'ensemble des intervenants concernés.

La lutte contre les infections nosocomiales est un enjeu majeur, car elles sont une cause importante de complications liées aux soins de santé. Les infections nosocomiales augmentent le taux de mortalité et de morbidité, augmentent la durée du séjour ainsi que les coûts liés aux soins de santé. Cette politique sera mise à jour tous les quatre ans.

Respectons les règles, tout le temps, sans exception.

